

**Zeitschrift:** Générations  
**Herausgeber:** Générations, société coopérative, sans but lucratif  
**Band:** - (2019)  
**Heft:** 118

**Artikel:** Le Preneur et l'Assureur  
**Autor:** Zumwald, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-906253>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Preneur et l'Assureur

Pour compléter sa prévoyance, de nombreuses solutions existent sur le marché des assurances. La constitution d'un 3<sup>e</sup> pilier doit se faire en connaissance de cause.



**PIERRE ZUMWALD**  
Directeur général des Rentes Genevoises

**L**a période des Fêtes est souvent propice à une réflexion sur sa prévoyance, pour deux raisons. La première est le rappel envoyé par sa Fondation de prévoyance pour compléter son apport sur sa prévoyance liée (3<sup>e</sup> pilier A), afin d'atteindre le plafond maximum autorisé. La deuxième est la réception, en début d'année, de son certificat de prévoyance projetant, notamment, les montants estimés à sa retraite ou précisant les possibilités de racheter des années.

On peut ainsi arriver à la conclusion, après quelques calculs, qu'il est nécessaire de compléter sa prévoyance avec, par exemple, un produit de prévoyance libre (3<sup>e</sup> pilier B). S'il existe de nombreuses solutions sur le marché, la majorité d'entre elles proposent des assurances à base de fonds. Si le fonctionnement peut paraître simple (il suffit de payer une prime unique ou des primes périodiques) et le produit alléchant (les rendements promis sont souvent élevés), il est important de se rappeler qu'il s'agit d'un produit d'assurance couplé à un produit financier. Si, sur le premier, il est parfois proposé des garanties (par exemple sur le capital), il est utile de se rappeler que, sur le deuxième, les rendements et la valeur sont généralement dépendants des marchés financiers, et donc aléatoires.

Pour le preneur d'assurance, il est important de comprendre le fonctionnement du produit, ce qui est garanti (à quel moment et/ou dans quelles circonstances) et ce qui comporte du risque. Une lecture attentive des conditions générales et particulières est ainsi essentielle. Les questions à se poser sont, notamment : quelle est la perte maximale sur le produit (la différence entre les primes payées et le capi-

tal disponible à l'échéance) ? Quel est le rendement réel des fonds, rarement égal au rendement annoncé (il suffit pour cela de demander l'historique du fonds sur les dernières années) ? Les possibilités de sortir du produit avant l'échéance (rachat) et à quelles conditions ? L'existence de la couverture d'autres risques comme le décès ou la perte de gains ?

A la différence des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers qui sont de la prévoyance obligatoire, la constitution d'un 3<sup>e</sup> pilier doit se faire en toute connaissance de cause. La concurrence est forte sur le marché, mais il existe, pour chaque situation personnelle, un produit adapté. Il faut toutefois s'assurer d'avoir bien compris les conséquences de son choix pour ne pas avoir à le regretter, quelques années plus tard.

*Maître Preneur, ayant bien économisé,  
Gardait près de lui quelques deniers.  
Maître Assureur, par l'argent alléché,  
Lui tint à peu près ce langage :*

*Eh ! bonjour, Monsieur du Preneur.  
Que vous êtes prévoyant !  
Que vous me semblez sage !  
Sans mentir, si votre retraite  
Tous les jours doivent être la fête,  
Dans une assurance à base de fonds  
mettez tous vos francs.*

*A ces mots le Preneur se voit déjà gagnant;  
Et pour chercher un haut rendement,  
Dans le produit met son argent,  
sans recevoir sou vaillant  
L'Assureur lui sourit et dit : Mon bon Preneur  
Promesse de gains élevés  
Rime souvent avec «risqué».*

*Cette leçon vaut bien moins  
de rendement, sans doute.  
Le Preneur, honteux et confus,  
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.*

(Librement adapté de «Le Corbeau et le Renard» de Jean de la Fontaine)